

## CRITÈRE(S) DE CALCUL DU QUOTA :

- Densité du lieu de vie : Paris – 20 754 hab/km<sup>2</sup>
- Situation familiale : célibataire sans enfant
- Situation personnelle : étudiante



Anais

MOBILITÉ  
PERSONNELLE



## Bilan CO<sub>2</sub> en 2021

### MODES DE DÉPLACEMENT :

Anais n'utilise pas la voiture au quotidien mais aime voyager.



#### Modes actifs et transports en commun :

- Déplacements du quotidien :

Skateboard ou métro

0 tCO<sub>2</sub>/an



#### Voiture :

- Déplacements pour les vacances :

Elle parcourt environ 1 000 km annuels

0,18 tCO<sub>2</sub>/an



#### Avion :

Anais prend parfois l'avion pour partir à l'étranger mais ces vols ne sont pas rationnés et n'entrent pas dans le quota carbone

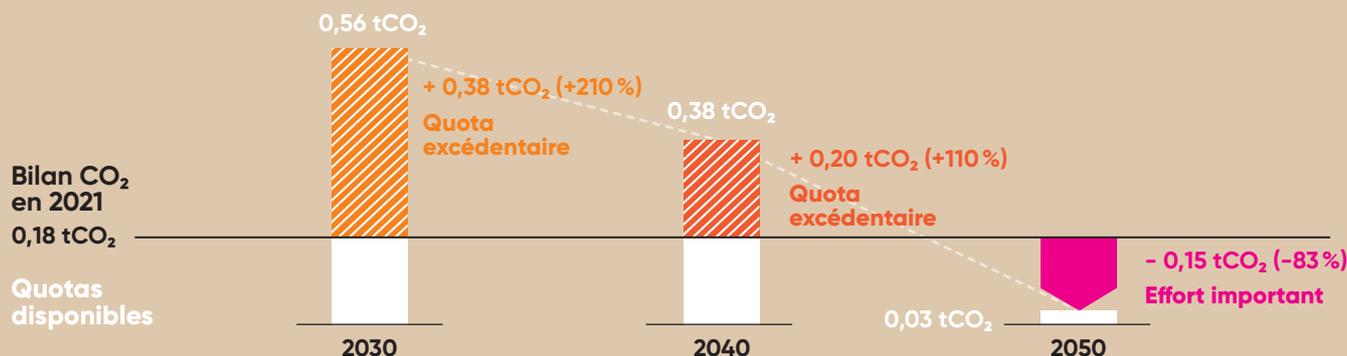
0 tCO<sub>2</sub>/an

**Bilan CO<sub>2</sub> en 2021**

**0,18 tCO<sub>2</sub>/an**

## Impact du rationnement d'ici 2050

Pour simplifier on étudie l'impact du rationnement sans intégrer les potentiels changements dans la vie des personnes au fil du temps (changement de travail, déménagement, évolution au sein de la famille, ...)



## Pistes d'action

### Avec le rationnement,

Anais pourra maintenir son mode de vie jusqu'en 2040. En revanche, elle devra ensuite changer ses habitudes pour diminuer son empreinte.

### Pour 2030

Aucun changement nécessaire

### Pour 2040

Aucun changement nécessaire

### Pour 2050

- Pour les vacances, favoriser des destinations plus proches de son lieu d'habitation ou lointaines mais accessibles par train grâce au développement de l'offre : réseau européen, train de nuit...

- Changer de voiture pour un modèle moins émetteur de CO<sub>2</sub> que son actuel 4x4 voire recourir à des services d'autopartage afin d'utiliser un véhicule de taille adaptée en fonction de ses besoins.